

Extrait du registre des décisions

Bureau du 07 novembre 2024

n° 175-24

Objet : *RS - Acquisition d'autobus pour le réseau Synchro Bus via la centrale d'achat UGAP*

- date de convocation le 31 octobre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi sept novembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Bellevarde, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 35

<i>Aillon-le-Jeune</i>	Serge Tichkiewitch
<i>Aillon-le-Vieux</i>	Vincent Miguet
<i>Arith</i>	Cécile Trahand
<i>Barberaz</i>	
<i>Barby</i>	Christophe Pierretton
<i>Bassens</i>	
<i>Bellecombe-en-Bauges</i>	
<i>Challes-les-Eaux</i>	Josette Rémy
<i>Chambéry</i>	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
<i>Cognin</i>	
<i>Curienne</i>	
<i>Doucy-en-Bauges</i>	
<i>Ecole</i>	Hervé Ferroud-Plattet
<i>Jacob-Bellecombette</i>	Brigitte Bochaton
<i>Jarsy</i>	
<i>La Compôte</i>	
<i>La Motte-en-Bauges</i>	Damien Regairaz
<i>La Motte-Servolex</i>	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<i>La Ravoire</i>	Grégory Basin
<i>La Thuile</i>	Jean-François Poitou
<i>Le Châtelard</i>	
<i>Le Noyer</i>	
<i>Les Déserts</i>	Sandra Ferrari
<i>Lescheraines</i>	
<i>Montagnole</i>	
<i>Puygros</i>	
<i>Saint-Alban-Leysse</i>	Michel Dyen
<i>Saint-Baldoph</i>	Valentin Hachet
<i>Saint-Cassin</i>	Jocelyne Gougou
<i>Saint-François de Sales</i>	Maryse Fabre
<i>Saint-Jean-d'Arvey</i>	Christian Berthomier
<i>Saint-Jeoire-Prieuré</i>	Jean-Marc Léoutre
<i>Saint-Sulpice</i>	Marcel Ferrari
<i>Sainte-Reine</i>	Philippe Ferrari
<i>Sonnaz</i>	Daniel Rochaix
<i>Thoiry</i>	
<i>Vérel-Pragondran</i>	Jean-Pierre Coendoz
<i>Vimines</i>	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Arthur Boix-Neveu à Marcel Ferrari - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Serge Tichkiewitch - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Alain Thieffinat à Brigitte Bochaton

- conseillers excusés : 10

Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Corinne Charles - Eric Delhommeau - Christelle Favetta-Sieyes - Max Joly - Luc Meunier - Franck Morat - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 07 novembre 2024

délibération n° 175-24

objet **RS - Acquisition d'autobus pour le réseau Synchro Bus via la centrale d'achat UGAP**

Christophe Pierreton, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que le 16 mars 2023, le Conseil communautaire a approuvé le programme d'acquisition d'autobus de motorisation bioGNV Euro VI, pour l'exploitation du réseau Synchro Bus pour la période 2023 à 2026.

Conformément à ce programme, il est proposé, pour 2024, d'acquérir 5 autobus, dont 3 standards et 2 articulés bioGNV Euro VI, pour un montant d'investissement estimé à 2,1 M€ HT, via la centrale d'achat UGAP (Union des groupement d'achats publics), portant la flotte de bus bioGNV à 20 bus.

Il est proposé de solliciter les financements les plus élevés possible de l'Union européenne, de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de la Savoie et de tout autre partenaire, en vue de ces acquisitions.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de mobilité,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics lancés par l'intermédiaire d'une centrale d'achat d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT,

Vu l'avis de la commission mobilité du 15 octobre 2024,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'acquisition, pour 2024, de 3 autobus standards et de 2 autobus articulés bioGNV Euro VI, via la centrale d'achat UGAP,

Article 2 : de solliciter les financements les plus élevés possible de l'Union européenne, de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de la Savoie ou de tout autre partenaire pour le financement de ces acquisitions,

Article 3 : d'autoriser le président ou son représentant à signer les documents à intervenir,

Article 4 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

175-24

Objet de l'acte :

RS - Acquisition d'autobus pour le réseau Synchro Bus via la centrale d'achat UGAP

Classification Préfecture :

3 - Domaine et patrimoine 1 - Acquisitions 4 - Autres acquisitions

Date de l'acte :

07 novembre 2024

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission :

073-200069110-20241107-lmc1H32262H1-DE

Identifiant unique de l'acte :

lmc1H32262H1

Date de transmission en Préfecture :

14 novembre 2024

Date de réception en Préfecture :

14 novembre 2024

Date de publication sur le site internet:

jeudi 14 novembre 2024